



Sommaire

P 2 - Mot de Monsieur le Maire

P 3 - PV du Conseil municipal

P 8 – Informations mairie

P 11 – Projet café multiservices – Réponses questionnaire

P 17 – Ecole

P 18 – Les associations Digeoises

P 29 – Dicton – Recette - Jeux

le **F**eu de la **Saint Jean!**

SAMEDI
24 Juin 2023
DIGES
au stade de foot

CDF

à partir de **17h**
Des jeux pour tous les enfants et parents !

à partir de **20h**
musique avec Gafys Ember !

à partir de **23h**
Feu de la Saint Jean et feu d'artifice !

Buvette et restauration assurées par le Comité des Fêtes

L'YONNE REPUBLICAINE

COMITÉ DES FÊTES DE DIGES

Gafys Ember

bleu



CHASSE AUX EUFS

Samedi 1^{er} avril 2023

Ouvre l'œil ! 3 lutins de Pâques sont cachés sur le parcours : Trouve-les et gagne un cadeau spécial !

Permis de chasse accordé

Un seul parcours pour tous :
On te donne rendez-vous au
stade municipal de **DIGOS** !
A l'aide de ton plan, tu devras
partir à la recherche des
œufs de Pâques pour
remporter ta surprise
chocolatée !

Départs échelonnés de
14h à 16h

2€

Adhérents : **GRATUIT**
+ goûter offert

Les enfants restent sous la responsabilité des parents

Inscription jusqu'au 24/03 au : ☎06.44.70.36.31 ou sur 📘 AJD89

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

Dimanche de 10h30 à 12h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

mairie.diges89@wanadoo.fr

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication :
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en
page : Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 25 décembre 2022 de Victoire MESSAGÉ
Fille de Jean-Baptiste et Marjorie MESSAGÉ

Le 15 janvier 2023 de Gabin LE GALL
Fils de Camille LEGALL et Lucie PHILIPPE

Toutes nos félicitations

Mariages



Le 17 décembre 2022 de Olivier MOROT et de
Marjorie LECHAIN

Tous nos vœux de bonheur

Décès



Le 26 décembre 2022 à AUXERRE de René PINTO de
Champclos

Le 2 mars 2023 à DIGES de Françoise RUBAN de la
Cour Barrat

Nos sincères condoléances

*Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas
souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du
secrétariat de la mairie.*

Mot de Monsieur le Maire

Le Printemps... Signe d'esérance...

Avec quelques périodes de gel modéré, nous avons traversé un hiver presque normal. Déjà les grues s'en retournent vers le Nord, annonçant l'arrivée imminente du printemps.

Les jardiniers pourront commencer leurs semis et plantations. Un nouveau cycle de vie surgit.

L'épidémie Covid semble contenue et derrière nous. Demeurons toutefois vigilants quant aux précautions à prendre et au suivi des consignes.

Vous avez peut-être entendu évoquer l'arrivée d'un médecin à Diges : Qu'en est-il ?

Depuis plusieurs mois déjà un local jouxtant le cabinet des kinésithérapeutes, est retenu en vue d'accueillir un médecin. Avec le concours du service santé de la CCPF nous avons reçu un médecin pour lui présenter ces locaux. La procédure administrative d'affectation longue et complexe, est en cours. Le médecin est toujours intéressé et nous gardons l'espoir qu'il va venir. Comme dans bien des secteurs ruraux, nous en avons un besoin impérieux.

Dans les toutes prochaines semaines, le conseil municipal examinera et votera le budget 2023. Il nous faudra prendre en compte les augmentations de certaines dépenses courantes et les charges induites par de nouveaux investissements :

- Augmentation du prix de l'électricité, du gaz et du carburant, de la masse salariale, des denrées alimentaires et services pour la cantine scolaire.
- Remplacement du tracteur - tondeuse fatigué par plus de 15 années de services.
- Extension et réaménagement des vestiaires pour les dynamiques clubs de foot et VTT.
- Rénovation du café -tabac-multiservices-tiers lieux. (partie études en 2023 – travaux fin 2023 et surtout 2024-2025).

Les travaux conséquents d'isolation réalisés dans les bâtiments communaux, une vigilance accrue sur le réglage des températures et ambiances, une gestion attentive des investissements, des financements et des subventions doivent nous permettre d'avoir un budget équilibré sans augmenter les taux d'impositions.

Concernant la réhabilitation du café et bâtiments adjacents (ancienne forge- mercerie-grange) un questionnaire sur nos besoins, souhaits, attentes a été distribué avec le dernier bulletin municipal. Vous avez été nombreux à répondre et je vous en remercie. Nous vous présentons une synthèse des réponses dans ce bulletin. L'ensemble de ces éléments et de nos réflexions à venir vont nous permettre, aidés du cabinet OCALIA (programmiste, architecte), de mieux définir nos attentes, nos besoins, nos projets ; de faire en sorte que ce lieu soit véritablement un lieu de rencontres, de convivialité, de services ouverts à tous et économiquement viable.

Bravo à l'AJD, pour son dynamisme, pour le très joli carnaval qui a, malgré le froid, rassemblé beaucoup d'enfants grimés et déguisés dans une ambiance chaleureuse de rires et de fête.

Le Club Marie-Noël a lui aussi brillé avec un loto particulièrement réussi, rassemblant 125 participants heureux de partager un bon moment.

Je salue la belle proposition du Comité des fêtes à son assemblée générale : partager, comme à l'accoutumée, une partie significative de ses bénéfices avec des associations du village et l'école, au profit d'activités épanouissantes pour les enfants. Proposition acceptée à l'unanimité et bel exemple de créations de liens entre tous.

Dans les semaines et mois prochains des manifestations, des fêtes vous serons proposées comme indiquée dans ce bulletin.

Elles sont, bien entendu, ouvertes à tous. N'hésitez pas à venir. Vous serez les bienvenus.

Encore un grand merci aux dirigeants et bénévoles des associations.

A tous, bien sincèrement.

Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 02 février, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoint.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Secrétaire de séance : Mme Christiane MAUPRONT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Choix du programmiste pour étude de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage projet café-restaurant-multiservices-tiers lieux
- 2- Tarif coupe bois
- 3- CDG89 : Prestation retraite à façon
- 4- CDG89 : Adhésion mission médiation
- 5- CNAS : désignation des délégués
- 6- Avantage en nature repas au personnel communal
- 7- Mise à jour du tableau des emplois
- 8- Renouvellement du tracteur tondeuse
- 9- Compte-rendu des commissions
- 10- Questions diverses

✓ Après lecture du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2022, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.

1- Choix du programmiste pour étude de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage du projet café-tabac-multiservices-tiers lieu D.2023/01 visa préfecture le 03.02.2023

Dans le cadre du projet de réhabilitation du café-restaurant-multiservices-tiers lieu ;

Vu la délibération n°2022/48, décidant du lancement d'une simple consultation auprès de programmistes pour « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage- Etude de programmation urbaine, architecturale et économique pour la création d'un tiers-lieu / multiservices » ;

Vu les offres et l'analyse des offres faite en commission d'appel d'offres, avec l'appui de la Communauté de Communes Puisaye Forterre ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre faite en groupement par la SARL OCALIA et l'Atelier Zou, pour un montant total HT de la tranche ferme de 37 740 € ;
- **mandate** le Maire pour signer toutes les pièces de la commande et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

D.2023/02 visa préfecture le 03.02.2023

Demandes de subventions

Dans le cadre de la réhabilitation du café-restaurant-multiservices-tiers lieu, le Conseil municipal a décidé d'effectuer des études et diagnostics nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Le coût de ces études avant travaux et hors maîtrise d'œuvre, se chiffre à 58 690,00 € H.T :

- Etude de la Chambre de Commerce et de l'Industrie :	2 400,00 € H.T
- Relevés topographiques- Géomexpert :	4 750,00 € H.T
- Diagnostic du Bâti- Bureau d'études 3IA :	6 000,00 € H.T
- Diagnostic Energétique- Bureau d'études 3IA :	7 800,00 € H.T
- Etude de programmation- OCALIA et Atelier Zou :	37 740,00 € H.T
	<hr/>
	58 690,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

- Etat - DETR	50%	29 345,00 €
- Département- Contrat de Territoires	30%	17 607,00 €
- Commune- Fonds propres	20%	11 738,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **charge** le Maire de solliciter les subventions ;
- **mandate** le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette démarche.

2- Tarif Coupe Bois

D.2023/03 visa préfecture le 09.02.2023

Vu la délibération n°2009/37, décidant les tarifs de la coupe de bois : 5 € le stère de bois dur et 4,50 € le stère de bois tendre ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'appliquer les tarifs suivants, pour toute facture émise à compter de 2023 :

- 6 € le stère de bois dur ;
- 5 € le stère de bois tendre.

3- CDG89 : Prestation retraite à façon

D.2023/04 visa préfecture le 09.02.2023

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) a proposé un projet de convention afin de se substituer à la commune, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents.

Les actes suivants peuvent être confiés au CDG 89 : Affiliation, Dossier de rétablissement, Demande d'avis préalable, Dossier de liquidation pension vieillesse et réversion, Dossier de liquidation dans les 2 ans suivant la demande d'avis préalable, Dossier de liquidation pension invalidité, Simulation de calcul (EIG) et fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR), Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR).

Il est proposé une adhésion annuelle avec participation forfaitaire pour la réalisation des actes susmentionnés et pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL.

Le montant de cette participation annuelle a été déterminé par le Conseil d'Administration du CDG 89, en fonction des effectifs des agents affiliés à la CNRACL au 1er janvier 2023 :

- de 1 à 4 agents : 90 € - de 20 à 49 agents : 420 €
- de 5 à 9 agents : 120 € - de 50 à 99 agents : 820 €
- de 10 à 19 agents : 215 € - à partir de 100 agents : 970 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de la collectivité à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 120 € ;
- **Autorise** Le Maire à signer la convention et les actes en résultant.

4- CDG89 : Adhésion mission médiation

D.2023/05 visa préfecture le 09.02.2023

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire (MPO) prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

En adhérant à la mission de médiation préalable obligatoire, la collectivité prend acte que les

recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

En adhérant à la mission de médiation à l'initiative des parties, La collectivité peut saisir le Centre De Gestion de l'Yonne (CDG89) en tant que médiateur en dehors de toute procédure contentieuse.

Le CDG 89 a fixé un tarif de :

- 50 € de l'heure de présence de médiation, pour les collectivités affiliées, qui comprend le travail préparatoire et le suivi ;
- 70 € pour les collectivités non affiliées.

Pour information, la mise en œuvre d'une médiation nécessite un minimum de 6 heures de travail. Ce forfait correspond à la mobilisation nécessaire du médiateur pour l'instruction administrative du dossier, l'analyse de la saisine, l'organisation et la tenue des entretiens individuels et d'une session plénière a minima.

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L. 213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 89 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- d'adhérer aux missions de médiation du CDG89
- que la collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de : 50 € de l'heure de présence de médiation, qui comprend le travail préparatoire et le suivi.

5- Délégués du CNAS

D.2023/06 visa préfecture le 09.02.2023

Vu la délibération n°2020/05, désignant Mme Dominique BOUVIER, déléguée des élus et Mme Agnès MOREAU-MALTETE, délégué du personnel ;

Vu que Mme Agnès MOREAU-MALTETE a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **désigne** :

- Délégué des élus : Mme Dominique BOUVIER
- Délégué du personnel : Mme Catherine HUBERT

6- Avantage en nature des repas au personnel communal

D.2023/07 visa préfecture le 13.02.2023

Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé. Aux termes de l'article L 242-1 du Code de la Sécurité Sociale, ils constituent, en tant que tels, des éléments de rémunération qui, au même titre que le salaire proprement dit, sont inclus dans l'assiette des cotisations, et doivent donner lieu à des cotisations.

Les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable ; leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire.

La valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature repas est définie par arrêté du 10 décembre 2002. Pour information, au 1er janvier 2022, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée par l'URSSAF à 5 € par repas, quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire. Le montant de référence pour le calcul de cet avantage évolue conformément au montant annuel fixé par l'URSSAF. Il est à relever que les repas remboursés aux salariés dans le cadre de déplacements professionnels hors de leur résidence administrative ne constituent pas des avantages en nature et ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'ouvrir le droit à l'avantage en nature repas à l'ensemble du personnel, tout statut, tout grade et tout emploi, sur arrêté du Maire prescrivant le bénéfice du droit au regard des contraintes propres à chaque personnel de la collectivité ;
- **Approuve** les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas à l'ensemble du personnel communal, décrites ci-dessus ;
- **Précise** que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évoluera conformément au montant annuel défini par l'URSSAF ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

7- Mise à jour du tableau des emplois

D.2023/08 visa préfecture le 09.02.2023

Vu que la secrétaire de mairie qui occupait un poste d'Attaché a fait valoir ses droits à la retraite au 1er/01/2023 ;

Vu que la secrétaire de mairie qui la remplace occupe un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe qui a été créé au 1er novembre 2022 ;

Il convient de supprimer le poste d'Attaché du tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la suppression du poste d'Attaché du tableau des effectifs au 1er/01/2023.

8- Renouvellement du tracteur tondeuse

D.2023/09 visa préfecture le 13.02.2023

Considérant la vétusté du tracteur-tondeuse actuel et le montant des réparations faites et à faire, il serait judicieux d'investir dans un nouveau matériel.

Afin de faciliter l'acquisition du matériel avant le vote du budget, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société Expert Jardin pour l'achat d'un tracteur-tondeuse John Deere pour un montant TTC de 22 920 € (reprise ancien matériel compris) ;
- Décide d'ouvrir par anticipation les crédits nécessaires à l'acquisition de ce matériel au chapitre 21, soit 22 920 € ; Le prix ne dépassant pas le quart des crédits inscrits au budget 2022 ;
- Mandate le Maire pour procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de ce matériel.

9- Compte-rendu des Commissions

La Commission travaux a évoqué les points suivants :

- Installation de panneaux de limitation de vitesse 50 km/h à Montchenot et aux Jolivets.
- Extérieur du café : enlever la clôture et détruire les cabanons.

- Abris-bus Sauilly : gratter le talus en dessous et aménager une zone piétonne.
- Sauilly : augmentation de l'intensité de l'éclairage au niveau du virage en dessous de l'abri bus.
- Volvent : voir avec M. CHOCAT ce qu'il est possible de faire pour installer des ralentisseurs.
- L'Agence postale et la bibliothèque : aménager l'extérieur pour effectuer un futur goudronnage (ce point sera étudié lors de la prochaine réunion du 25.02.2023).

Point sur l'école primaire :

- Aucune classe ne sera supprimée à la rentrée prochaine.
- Prévention routière :

D.2023/10 visa préfecture le 13.02.2023

L'Association Prévention Routière, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, met à disposition des bénévoles de l'association, avec en renfort du personnel de la Gendarmerie Nationale, une piste mobile d'éducation routière. L'objectif est de sensibiliser et former les classes primaires de CM2 au bien vivre ensemble sur l'espace de mobilité. Également partenaire référencé auprès du Ministère de la Jeunesse et du Sport au niveau du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), le passage de la piste d'éducation routière permet aux enfants de valider les blocs 1 et 2 du programme.

Pour maintenir la pérennité du dispositif proposé (achat et entretien des matériels, frais de déplacement), il est demandé une subvention de 150 € par classe formée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

décide le versement d'une subvention de 150 € à l'Association Prévention Routière pour la participation au programme évoqué ci-dessus d'une classe de l'école primaire de Diges.

10- Questions diverses :

1/ Retraite : Madame Agnès GIBERT fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2023.

2/ Projection d'un film : Monsieur Varenne a proposé à la commune de projeter un film de 1964 sur Diges, suivi du film du bicentenaire de 1989. Cette projection pourra se faire le 15 avril à la salle des fêtes Marie-Noël. Il faudra organiser la communication et les inscriptions.

3/ Pont de Champclos : régulièrement, des camions livrant des entreprises situées à Pourrain, empruntent la route de Champclos et se retrouvent coincés au niveau du pont. Il faudrait prévoir l'installation de panneaux de prévention dans chaque sens.

4/ Recharge électrique : une station de recharge de voitures électriques va être installée à Sauilly par un privé.

5/ Projet photovoltaïque : La société E-Sweet Energies interviendra lors d'une prochaine réunion pour expliquer son projet de parc solaire photovoltaïque et demander l'avis du Conseil municipal.

6/ Demande de subvention : la boulangerie de Ouanne a demandé une subvention pour participer à la hausse des prix du carburant. Le Conseil municipal n'a pas donné d'avis favorable.

7/ Fibre optique : une réunion d'information et de commercialisation est prévue à Toucy le 23 mars 2023. Des flyers seront distribués aux digeois début mars.

8/ Eglise : l'étude commandée en 2022 est en cours. Le rapport sera fourni fin mars/début avril.

9/ Réhabilitation du cimetière : le drone est passé. L'étude suit son cours.

10/ Vestiaires stade : le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

11/ Chèque CESU : une demande de règlement par chèques CESU des factures de garderie a été faite. La commune prendra contact auprès de la trésorerie pour mettre en place ce mode de paiement.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Informations mairie

- **Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :**

Déclarations Préalables :

Le 29 novembre 2022 par **Monsieur ROY Jean Sébastien** aux Chesneaux – Extension de maison – Accordée.

Le 1^{er} décembre 2022 par **Monsieur BOUVIER Bruno** de Volvent – Mise en dur d'un Abri de jardin - Accordée.

Le 10 février 2023 par **Madame GUET Élise** de Volvent – Création de fenêtres de toit – Accordée.

Permis de Construire :

Le 7 mars 2023 par Monsieur et Madame STAGNI Hervé de Monchenot – Création d'un hangar – En cours d'instruction



Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom de l'entreprise choisie.

- **Inscriptions Rentrée Scolaire 2023/2024 :**

Les inscriptions sont ouvertes, pour les enfants nés en 2020 et les nouveaux arrivants (maternelle et primaire) ;

Les dossiers sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie, ils peuvent vous être envoyés par mail et/ou par voie postale.

- **Travaux effectués :**

- curage des fossés et entretien voirie
- entretien pelouses et terrain de foot
- travaux PMR pour les 2 salles des fêtes et pour l'école
- panneaux limitation 50 à l'entrée des hameaux : Monchenot, Jolivets
- nettoyage des extérieurs du café
- travaux Sauilly sous l'abri-bus (piétons)

- **Travaux à effectuer pour le premier semestre :**

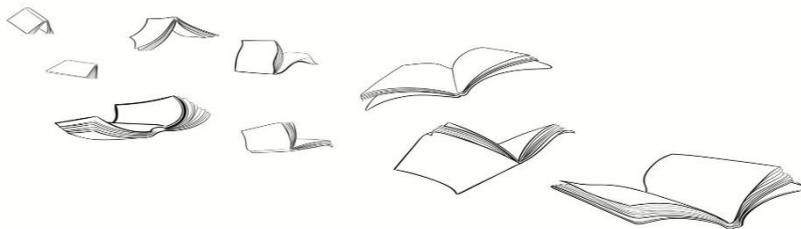
- PMR tennis
- aménagement terrain de pétanque à côté du tennis
- peinture huisseries salles des fêtes
- aménagement PMR dans le bourg
- achèvement PMR école et extérieur salle des fêtes
- entretien voiries et espaces verts

- **Réouverture de la Bibliothèque**

En sommeil depuis le décès de Jacky Guet.

Depuis quelques semaines une équipe de 10 bénévoles s'active à la bibliothèque : tri, choix d'un classement, rangement, mise à jour du logiciel informatique (environ 7000 ouvrages) pour une ouverture le **dimanche de 10h30 à 12h** depuis le 5 mars.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour retirer des livres, faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie.



N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque.
Bonne lecture !!!!!

Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

Nous vous remercions de votre attention.

La Direction générale des Finances publiques

Du nouveau à Diges : SOS éduCani – Madame Sonia Stagni, vous présente son activité :

« Un grand merci à la mairie de Diges de me laisser une place dans « le Digeois » pour vous faire découvrir le métier d'éducateur comportementaliste canin.

QUI SUIS-JE ?

Je suis Sonia Stagni et j'exerce cette activité dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Après avoir géré un relais équestre en Alsace et enseigné l'équitation avec une approche éthologique du cheval, un choix familial m'a conduite à exercer pendant une quinzaine d'année dans le milieu de l'industrie du bois en tant que chef d'équipe, rôle dans lequel j'ai pu continuer de mettre à profit mon élan d'enseigner et de transmettre mes expériences. C'est au cours de cette période que je suis arrivée en Bourgogne et installée à Diges depuis 2018.

Mon désir de revenir vers le milieu animal, mon élan d'aider les gens à travers l'enseignement, le constat qu'aujourd'hui beaucoup de maîtres restent démunis pour gérer leurs problèmes avec leur chien, et enfin l'éducation de mes propres chiens m'ont guidé vers ce formidable métier qu'est éducatrice-comportementaliste canin.

EDUCATEUR ? COMPORTEMENTALISTE ? OU LES DEUX ?

En tant que comportementaliste canin, je vais intervenir sur les troubles de votre chien tels que : Agressivité, Destruction, Fugue, Anxiété de séparation, Aboiements intempestifs, Hypersensibilité-hyperactivité, crainte, malpropreté...

Si votre chien tire en laisse, saute, ne reste pas tranquille à la vue de ses congénères, ne revient pas au rappel, court après tout ce qui roule, est intenable ou n'en fait qu'à sa tête, ... c'est en vous enseignant comment éduquer votre chien que je répondrai à vos problèmes tout en prenant en compte ses besoins physiologiques, psychologiques et les vôtres !

Dans les deux cas, et peu importe son âge et sa race, vous apprendrez à connaître le mode de fonctionnement de votre chien, son mode d'apprentissage et de communication pour vous permettre d'installer une relation saine, harmonieuse et respectueuse entre vous.

L'approche pour résoudre des problèmes comportementaux sera différente d'une simple approche d'éducation de base : tel un psychologue animalier, il s'agira d'identifier les troubles et leur(s) origine(s) afin de mettre en place un programme de thérapie comportemental adapté. L'étude de comportement se porte non seulement sur l'observation du chien mais aussi sur celle du/des maître(s) et de son environnement.

MON FONCTIONNEMENT

Ainsi, pour chaque chien, l'étude de votre demande se fait à domicile : je me déplace dans un rayon d'environ 30 km autour de Diges sur les secteurs Diges/ Toucy/Puisaye/ Auxerre/ Monéteau.

A la suite de cette première rencontre il sera établi un programme personnalisé en termes de nombre de séances et je vous proposerai des cours particuliers et / ou collectifs en fonction de l'évolution de votre chien et de la vôtre ! Le lieu des séances peut évoluer également en fonction des besoins de la thérapie et / ou de l'éducation.

Parce qu'éduquer son chien c'est avant tout relier sa personnalité à celle de son maître, parce qu'éduquer son chien c'est avant tout communiquer, il est nécessaire de se comprendre : je me ferai donc une joie de vous coacher pour vous rendre autonome dans la lecture de votre chien en vous donnant les moyens de vous faire comprendre par lui : le plus beau des dialogues !

ET PARCE QU'EDUQUER C'EST AUSSI SE FAIRE PLAISIR :

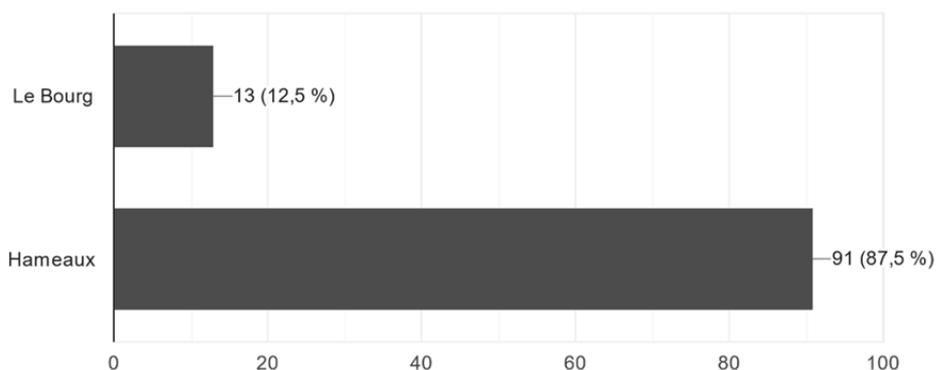
Pour consolider cette connexion et vous donner la possibilité d'approfondir vos apprentissages tout en vous amusant, j'ai pour projet de vous proposer des rencontres à thème : cours collectifs ; promenades éducatives ; treibball ; dépenses mentales ; comment jouer avec mon chien ? comment apprendre la marche au pied sans laisse ? ; gérer la période de l'adolescence en toute sérénité ; comment le guider de loin ? ; jeux olfactif ; et bien d'autres...

Vous souhaitez résoudre un problème avec votre chien ? Vous souhaitez acquérir un chiot (ou vous l'avez déjà !) et vous voulez lui donner de bonnes bases ? Contactez-moi : 06.71.69.51.79. Sonia Stagni-rue des sources- Montchenot- Diges. »

Projet café multiservices – Réponses Questionnaire

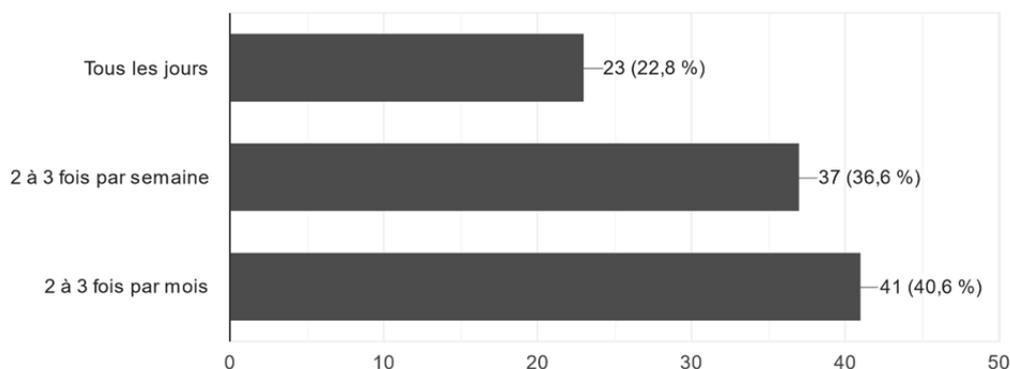
1-Dans quel secteur de la commun habitez-vous ?

104 réponses



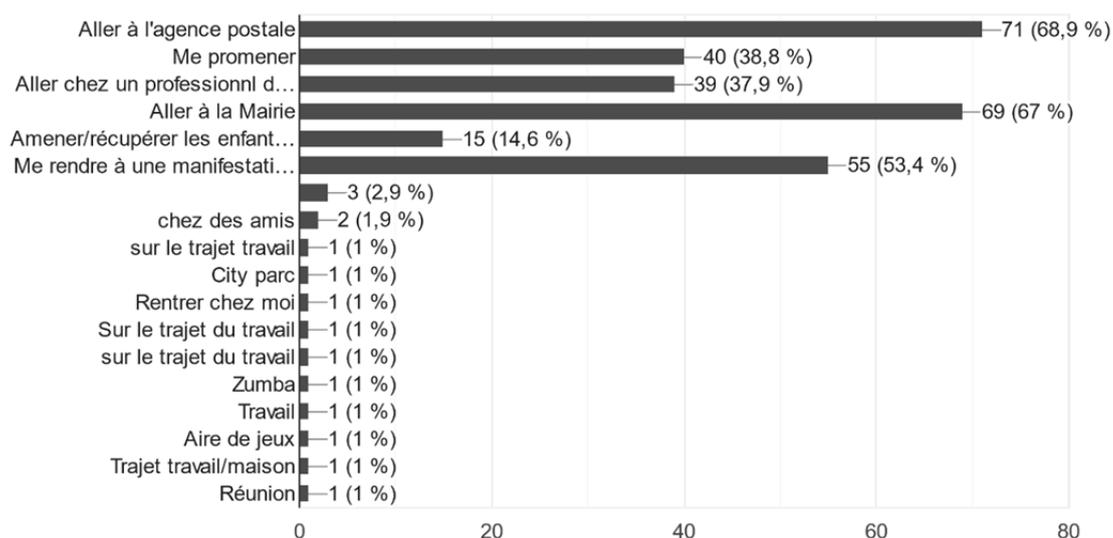
2-A quelle fréquence vous rendez-vous au bourg ou au coeur du village ?

101 réponses



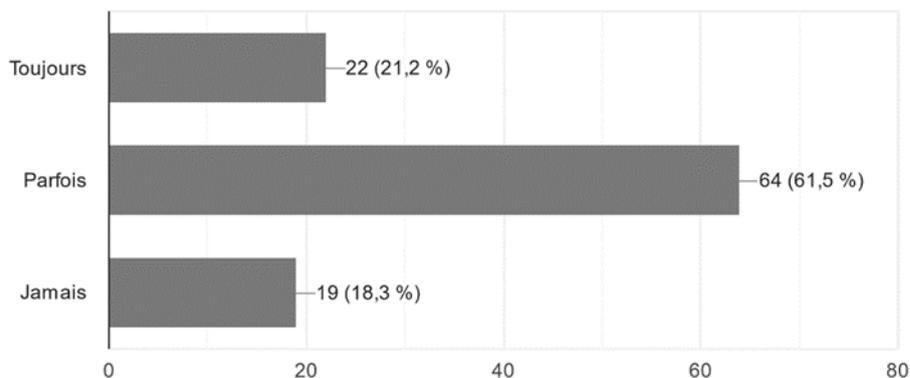
3-Pour quelle(s) raison(s) y allez-vous ?

103 réponses



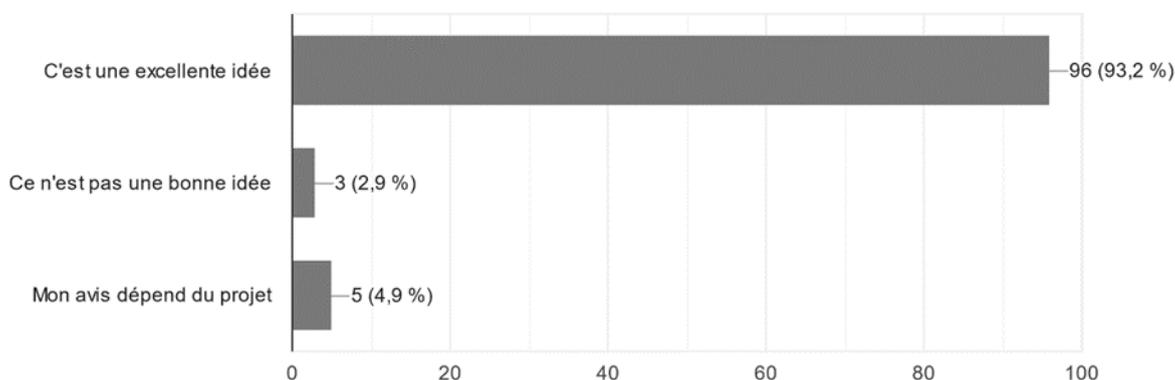
4-Assitez-vous aux manifestations organisées par les associations communales et/ou intercommunales

104 réponses



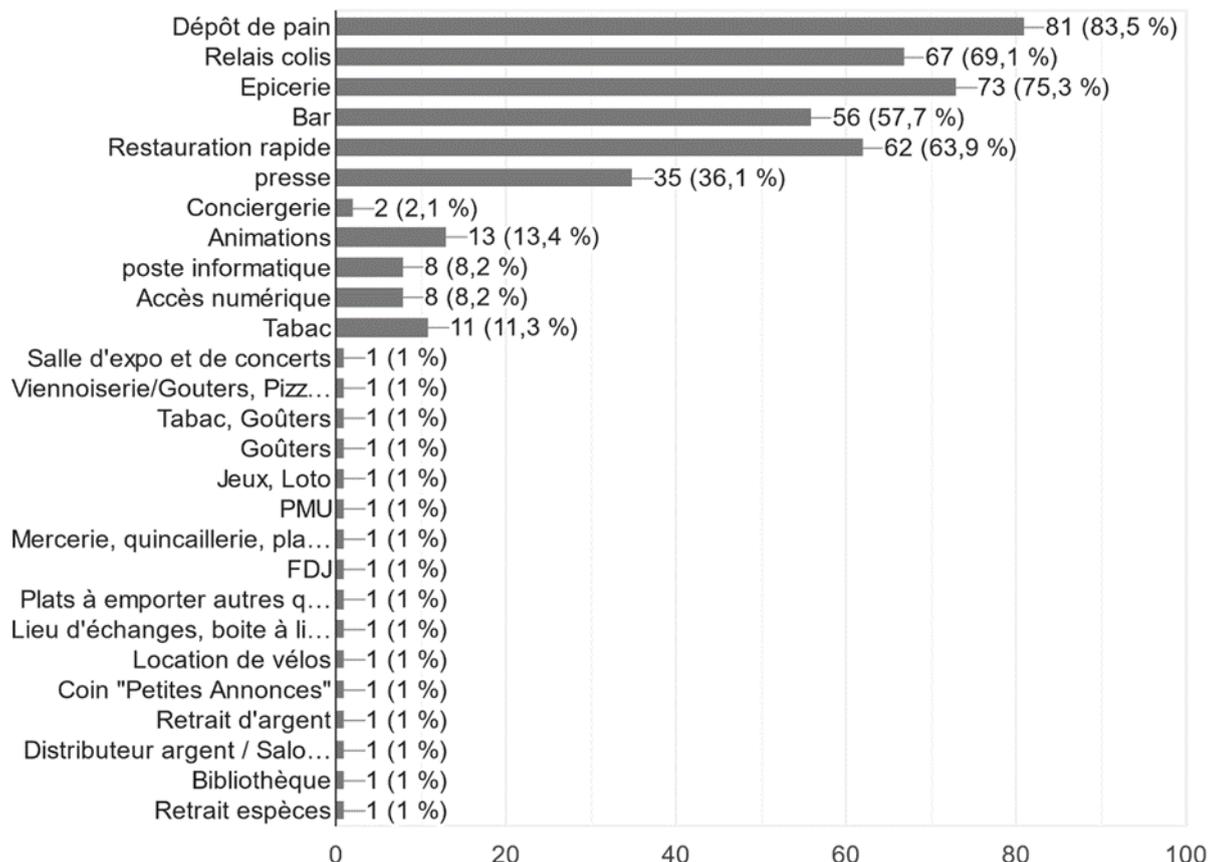
5- Le cas échéant, que pensez-vous de l'idée d'engager un projet de café multiservices sur la commune ?

103 réponses



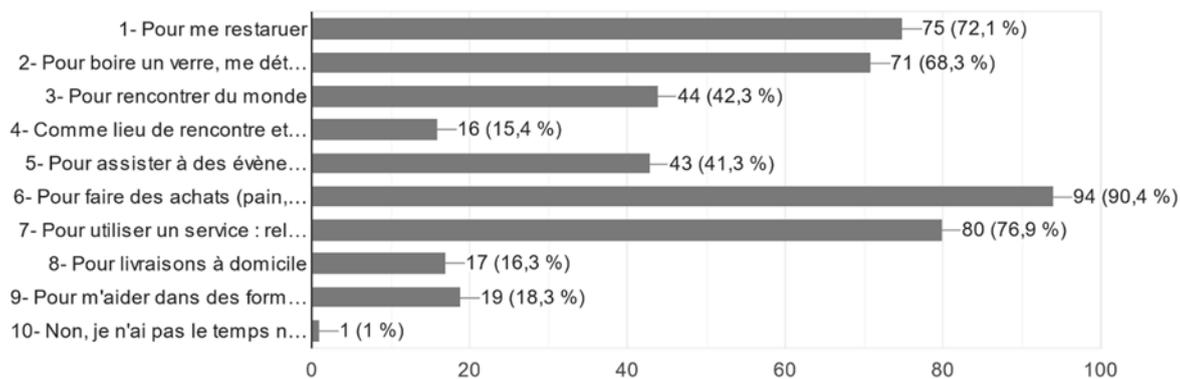
6- De quels services avez-vous besoin ?

97 réponses



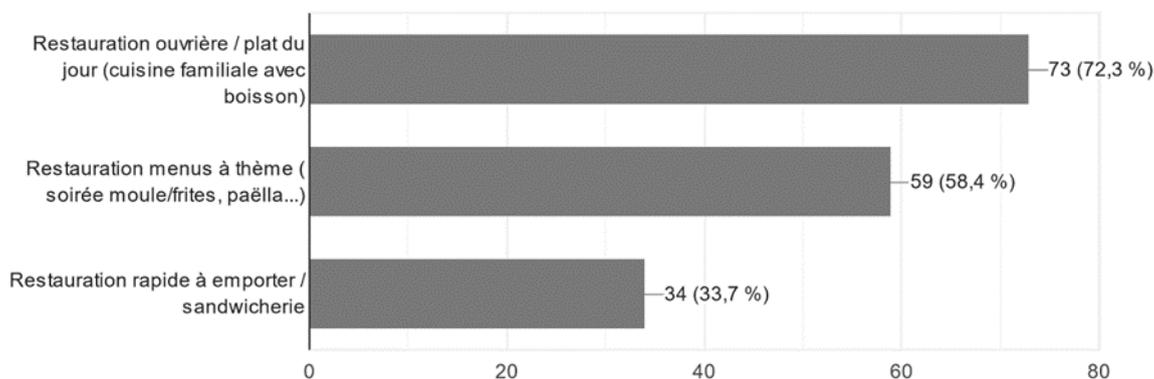
7-Si un tel café devait ouvrir, seriez-vous prêt à le fréquenter ou à vous y investir

104 réponses



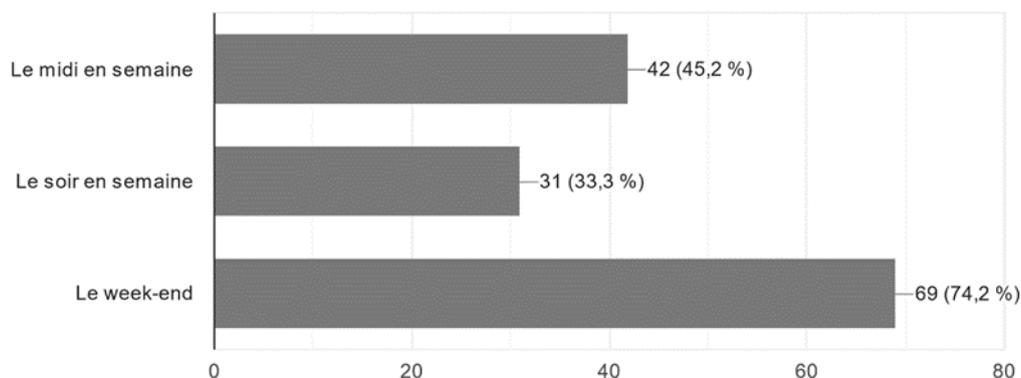
8- Pour se restaurer, quel type de restauration aimeriez-vous trouver ?

101 réponses



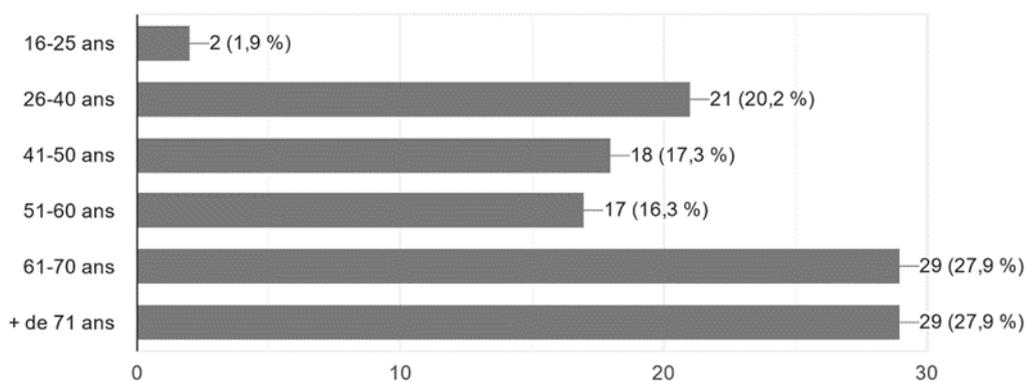
9- A quel moment iriez-vous manger au café ?

93 réponses



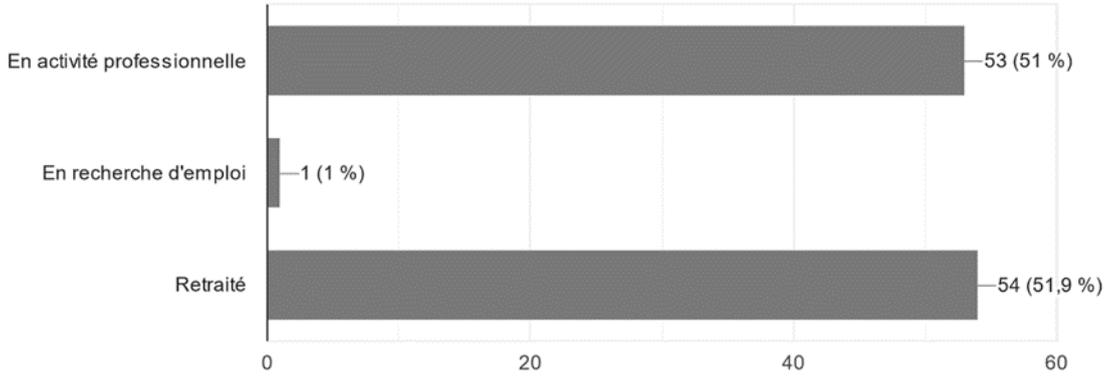
10- Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

104 réponses



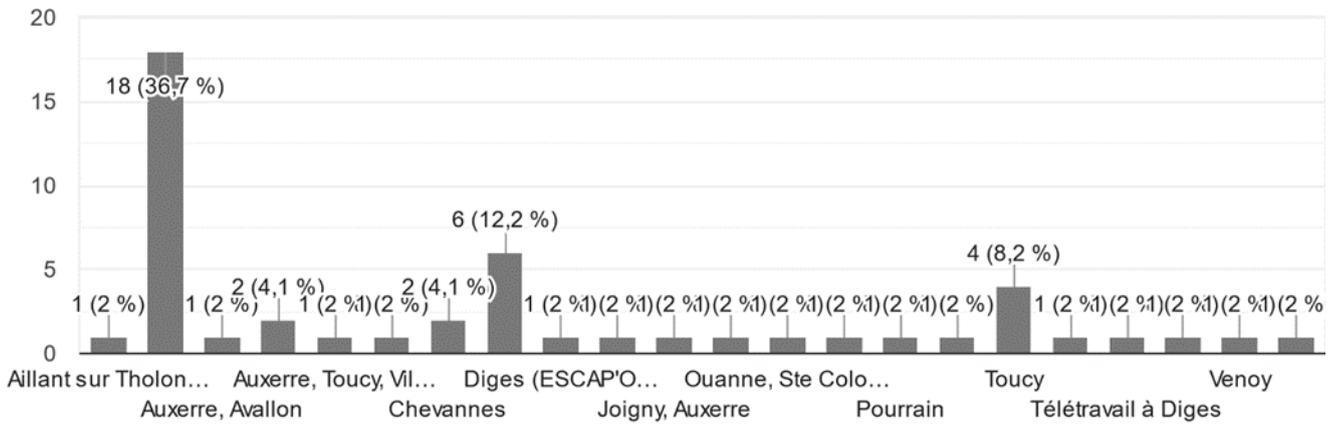
11- Vous êtes

104 réponses



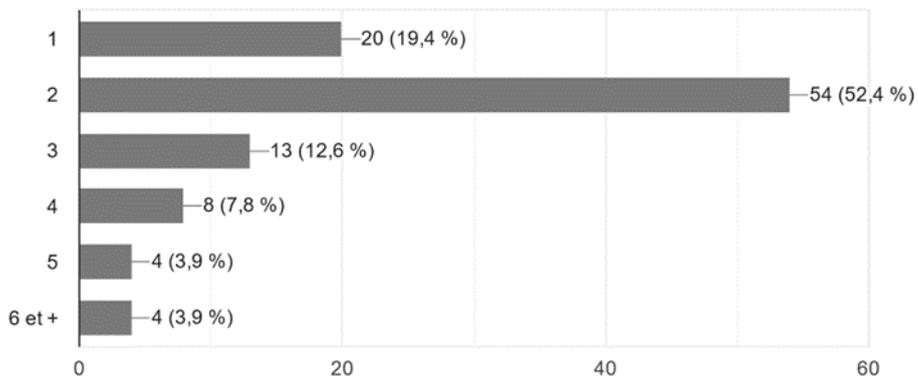
12- Si vous êtes en activité, professionnelle, sur quelle commune travaillez-vous ?

49 réponses



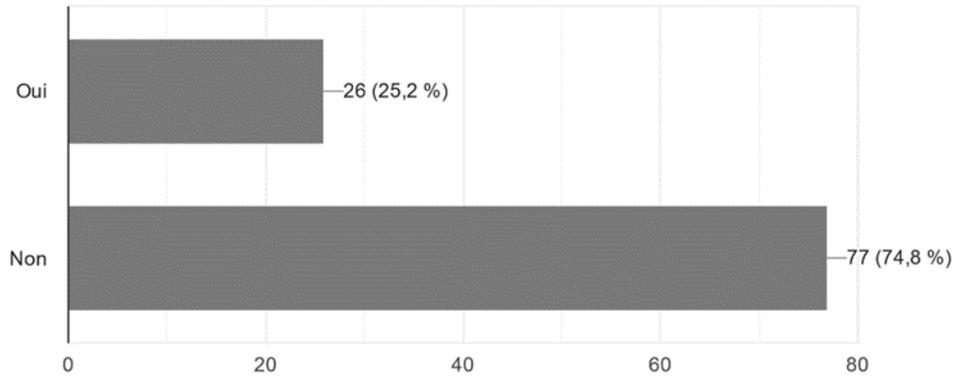
13- Nombre de personnes dans votre foyer

103 réponses



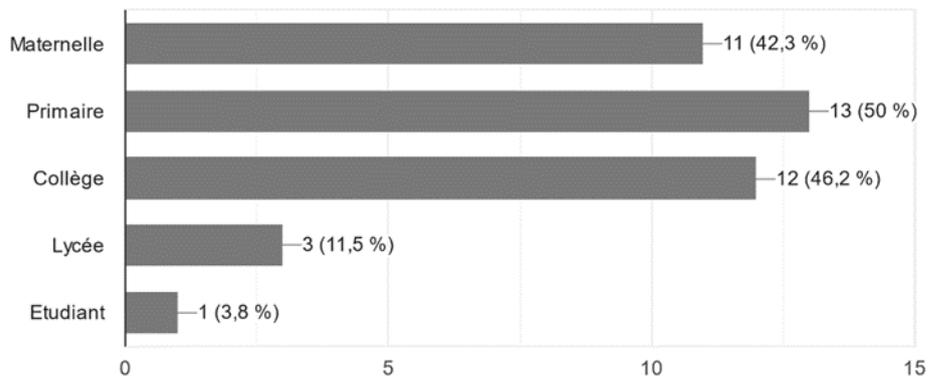
14- Avez-vous des enfants scolarisés

103 réponses



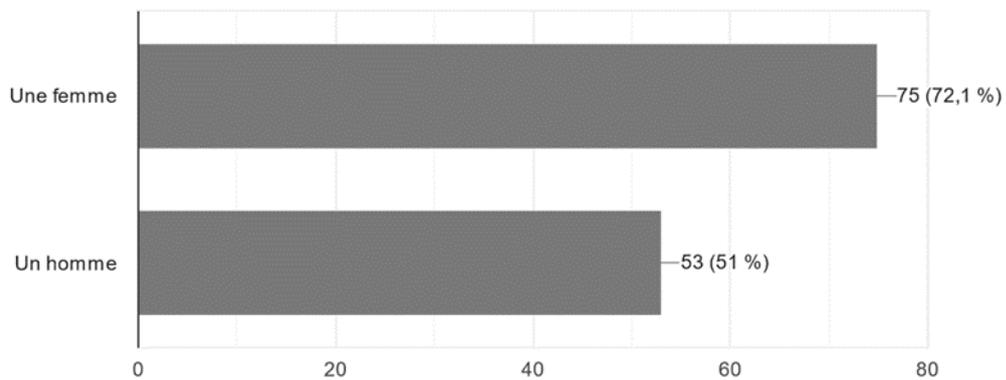
Si oui

26 réponses



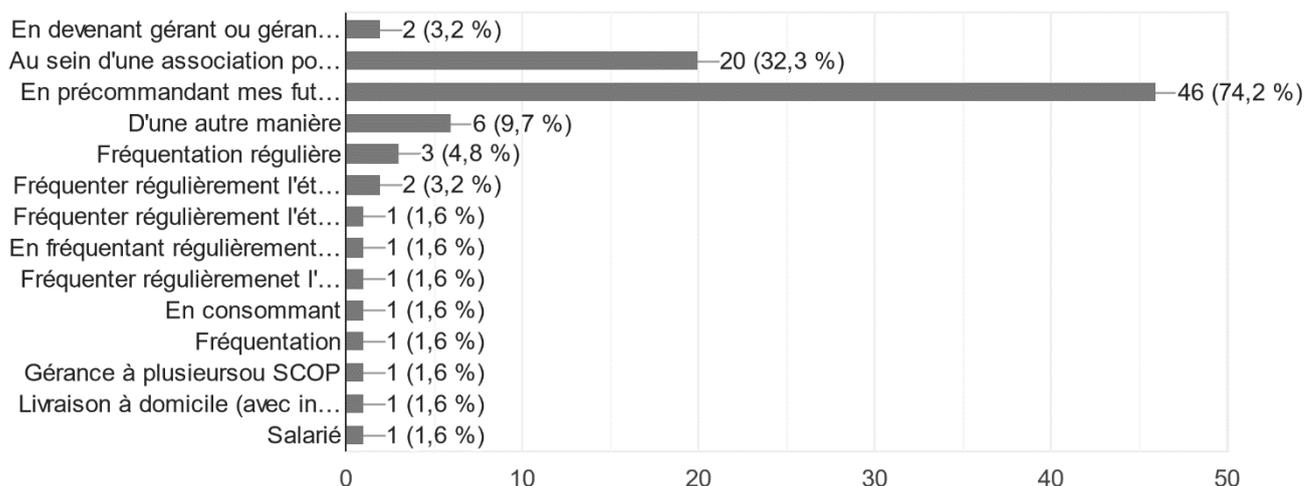
15- Vous êtes

104 réponses



16- Si vous deviez vous engager pour le futur commerce e la commune, d quelle manière envisageriez-vous de le faire ?

62 réponses



Vos remarques et suggestions (23 réponses) :

- Produits régionaux, lieu d'échange, Jeux de société, Cohabitation avec la bibliothèque
- Etant musicien, propose de faire un concert
- Rapport qualité/prix, cuisine locale
- Bon accueil
- Paniers légumes/fruits, Bio/locaux
- Gérant aimable et convivial
- Convivial, Baby-foot, Billard
- Plusieurs essais de commerce infructueux
- Jeux de sociétés, Associer bibliothèque (salon de thé)
- Jeux de société
- Trouver un gérant exceptionnel
- Produits BIO
- Seuls les habitants du bourg et les parents des enfants scolarisés sont susceptibles d'y aller.
- Attention aux places de parking.
- Plats à emporter / Combien a coûté l'achat des bâtiments ?
- Café, Salon de thé, Librairie, Producteurs locaux
- Terrasse extérieure
- Bravo !
- Location d'appareils (raclette, crêpe party...)/Mise à dispo jeux société, soirées jeux
- Plats thaïlandais
- Ateliers de savoir faire
- Changer la bibliothèque d'endroit (ancienne épicerie ou forge ?)
- Qualité de gérance importante
- Prête à payer + cher s'il y a la qualité

Ecole



Une belle fin d'année fêtée avec le père Noël et agrémentée par un spectacle qui a beaucoup captivé et amusé tous les enfants de l'école.

L'école remercie la mairie pour le financement de ce spectacle créé par La compagnie sans nom, bien adapté à tous les enfants, ainsi que l'AJD pour le financement des livres, cadeaux individuels qu'a apportés le père Noël dans chaque classe.

Les enfants ont été ravis de terminer cette période dans l'esprit de Noël.



Brigitte Ramel-Savoret



Carnaval de l'école !

Le mardi 21 février, l'école de Diges a fêté Mardi Gras ! Tous les enfants ont pu se déguiser s'ils le voulaient. Dans la classe des GS/CP, il y avait beaucoup de jolis costumes : policiers, fées, cowboys, princesses, supers héros, Spidermans, ninja, clown, Alladin, pompom-girl ou encore abeille ! Les GS/CP ont pour l'occasion, concocté des très bonnes crêpes, qu'ils ont été partager dans toutes les classes en défilant dans l'école. Une agréable journée ensoleillée, gourmande et colorée !



Les associations Digeoises

Association des Jeunes de Diges (AJD)



Le mois de décembre fut riche en activités pour l'AJD (décoration du village et différents jeux...)
Nous avons eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine d'enfants à nos ateliers de Noël le 11 décembre dernier.
Durant cette matinée, ils ont pu confectionner différentes gourmandises (sapins feuilletés, roses de sable, croissants, etc...) puis ils ont participé, au choix, à 2 ou 3 ateliers créatifs : objets en macramé, suspensions, centres de table, boules à neige, père Noël en pompons, sapins, perles à repasser...



Nous avons ensuite accueilli les parents autour d'un brunch convivial pour déguster les réalisations des enfants.



En janvier, nous avons eu la joie de vous trouver nombreuses et nombreux pour notre premier loto qui a rencontré un franc succès. Plus de 120 personnes se sont réunies pour un après-midi convivial autour de nos nombreux lots divers et variés tout en dégustant un croque-monsieur ou une bonne petite crêpe ! Nous vous remercions d'avoir répondu présents pour ce nouvel événement à notre calendrier.



Enfin, nous sommes très heureuses d'avoir pu ravir petits et grands le samedi 25 février dernier lors de notre après-midi carnaval sur le thème des supers héros ! Tout le monde a pu admirer les jolis costumes des enfants et des adultes autour de stands d'activités créatives. Certains ont même choisi de se faire maquiller durant l'après-midi avant d'aller défiler dans le village et de se réunir autour d'un petit goûter offert par l'association après avoir ouvert les piñatas.

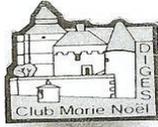


Actuellement, nous travaillons à l'organisation de notre chasse aux œufs de Pâques (samedi 1^{er} avril) et à une soirée spéciale Ados à Auxerre (samedi 22 avril).

Nous remercions toutes les personnes qui se joignent à nous ponctuellement ou régulièrement pour les installations et rangements de nos événements. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez nous aider pour nos prochaines manifestations (via notre page Facebook AJD89) !

A très bientôt !

L'Équipe de l'AJD
Audrey, Emeline et Marjorie



Club Marie Noël

EXTRAIT du PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CLUB MARIE NOËL du 19 janvier 2023

Sur 50 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 28 sont présents et 7 sont excusés et ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 14h30

Véronique MICHAUX assure la présidence et Patricia SERRIS est secrétaire de séance.

RAPPORT MORAL ANNEE 2022

FONCTIONNEMENT de notre CLUB

En 2022, 51 personnes ont renouvelé leur adhésion dont le montant annuel a été fixé à 16 €.

Notre association est affiliée à la Fédération Générations Mouvement – Les Aînés ruraux de l'Yonne, à laquelle nous avons reversé une cotisation annuelle de 7 € par adhérent (timbre et assurance Groupama).

Elle assure un contact régulier avec les clubs par les réunions de secteur, les lettres aux clubs, le journal « Le lien des clubs » pour les adhérents qui y sont abonnés.

Coût de cet abonnement : 2,50 € par an pour 4 numéros distribués par le club.

Le Conseil d'Administration en 2022 était composé de 8 membres. Il se réunit régulièrement pour donner les divers comptes rendus, préparer ensemble les activités, prévoir les achats, etc.

Nous avons malheureusement perdu Jacky GUET suite à son décès en date du 6 mai 2022 qui a eu pour conséquence de ramener notre nombre d'adhérents à 50 et le nombre de membres du conseil dont il occupait le poste de trésorier adjoint à 7.

REUNIONS du CLUB

Elles ont eu lieu, mensuellement, à partir de 14 heures, salle Marie Noël, les 1ers et 3èmes jeudis, avec une participation entre 15 et 30 adhérents.

BELOTE le 26 février

Nous avons enregistré une faible affluence, 11 équipes plus 2 bénévoles qui se sont portés volontaires pour avoir un nombre d'équipes pair. La question se pose de continuer ce type de manifestation.

CHOUROUTE du 24 mars

Ce repas a été réalisé par le PULVERINIEN, Restaurant centre bourg de POURRAIN, la choucroute était bonne et copieuse.

38 convives ont participé, 34 adhérents + 4 extérieurs

REPAS de PRINTEMPS du 22 mai

Le repas a été réalisé par le PULVERINIEN, Restaurant centre bourg de POURRAIN, qui proposait « Sangria, Paella et fraisier et tiramisu café au choix en dessert.

39 convives ont participé, 34 adhérents + 5 extérieurs

SORTIE du 8 juin au Parc Floral de la Source près d'ORLEANS

La sortie a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

BUFFET CAMPAGNARD du 7 juillet

Il a été fait appel à nouveau au PULVERINIEN pour l'organisation du buffet campagnard.

Notre assiette anglaise copieuse et appréciée se composait de rôti de porc et rosbif froid avec salade de lentilles et haddock, taboulé et salade de pâtes et légumes du soleil. Le dessert était un vacherin abricot et pêche. 34 convives ont participé.

8 participants à la randonnée du matin, animée par Michel.

REPAS d'AUTOMNE du 2 octobre

Ce repas d'automne marquait aussi les 40 ans du club Marie Noël. Nous avons retenu le traiteur « LA FARANDOLE GOURMANDE » pour ce repas festif.

C'est 41 personnes qui ont partagé notre repas d'automne. Nos adhérents ont été heureux de se retrouver pour partager ce bon repas dans une ambiance festive. Au cours de cette manifestation, nous avons fêté Mireille et Daniel présents et fortement impliqués dans le fonctionnement du

Club depuis sa création, Annette (trésorière adjointe) et Henriette (secrétaire) qui ont quitté notre conseil d'administration en début d'année, Bernadette notre octogénaire et Daniel notre nonagénaire.

FÊTE de la CHÂTAIGNE le 15 octobre

Un temps maussade pour cette manifestation que les visiteurs ont, par conséquent, un peu boudée mais qui s'est toutefois bien déroulée avec une bonne ambiance au sein du stand. Heureusement nous avons vendu nos nombreuses pâtisseries car nos croque-monsieur et gaufres ont eu moins de succès. 261 (sur 300) enveloppes de loterie ont été vendues.

LOTO le 20 novembre

La salle des fêtes était bien remplie avec une affluence de joueurs inattendue (101 personnes) venus pour passer un agréable après-midi. 457 cartons ont été vendus, les cadeaux ont été appréciés.

BELOTE le 10 décembre

En raison de la coupe du monde de Football et des matchs de demie finale programmés ce jour-là et compte tenu de la faible affluence constatée lors de la belote du 26 février, cette manifestation a été annulée.

REUNION du CLUB le 8 décembre

Ce club a marqué la fin de nos activités pour l'année 2022. Il a été offert aux adhérents présents une bûchette de Noël, des clémentines et des papillotes.

Un grand merci à tous :

- Nos pâtisseries qui cuisinent pour le Club sans compter,
- Nos bénévoles pour l'installation, la préparation, la tenue des stands, toujours avec le sourire et la bonne humeur,
- Nos membres du Conseil d'Administration, toujours dévoués,

Un grand merci à la Municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Marie Noël où se déroulent toutes nos manifestations ainsi qu'au Comité des Fêtes et l'Association des Jeunes de DIGES pour leur aide et prêt de matériel.

Le rapport moral année 2022 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2022

Total recettes : 7 181.00 € - Total dépenses : 6 250.88 € - Résultat : 930.12 €

Le rapport financier année 2022 est approuvé à l'unanimité

CONSEIL d'ADMINISTRATION : renouvellement partiel

3 membres sortants dont le mandat de 3 ans est à son terme, à savoir :

Gisèle GERMAIN, Martine LECHAIN et Christiane MAUPRONT

Gisèle GERMAIN, Martine LECHAIN et Christiane MAUPRONT se représentent pour un nouveau mandat de 3 ans.

L'élection de ces 3 membres pour un nouveau mandat de 3 ans est approuvée à l'unanimité

Nous tenons également à remercier Marie Hélène KOHL et Paul KOHL pour leur investissement pour deux années supplémentaires, à nos côtés, au sein du Conseil d'Administration.

Prise de parole de Monsieur le Maire :

« DIGES peut être fier de ses associations, de leur dynamisme, du dévouement de leurs dirigeants et de la bonne entente qui règne entre elles toutes. »

La séance est levée à 15 h 15.

ANNEE 2023

Notre cotisation annuelle est fixée à 18 € dont 7 € reversés à la Fédération.

En plus des jeudis après-midi club (premier et troisième) nous prévoyons :

Dimanche 26 Février	Loto	Dimanche 1 Octobre	Repas d'Automne
Jeudi 16 Mars	Choucroute	Samedi 21 Octobre	Fête de la Châtaigne
Dimanche 23 Avril	Repas de Printemps	Dimanche 19 Novembre	Loto
Jeudi 6 Juillet	Buffet Campagnard	Jeudi 7 Décembre	Bûche de Noël
Jeudi 15 juin : SORTIE Ruche Gourmande Repas et Spectacle			

Tarifs manifestations du 1^{er} semestre 2023

- Pour la choucroute : Adhérent 15 €, Invité 20 €
- Pour le repas de printemps : Adhérent 25 €, Invité 30 €
- Pour la sortie : Adhérent 36 €, Invité 76 €

Les adhésions à notre club sont ouvertes à toute personne (retraitee ou non) quel que soit l'âge et leur domiciliation. Nos rencontres sont festives et nos échanges respectueux et amicaux. Le seul but est de partager de bons moments et rompre pour certains avec la solitude.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Patricia SERRIS, Secrétaire du Club, en laissant un message au 06 72 66 73 54



Comité des Fêtes de Diges

Procès-verbal Assemblée Générale du 24 Février 2023

Sur 60 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 25 sont présents et 6 sont excusés et 9 ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h45.

Bertrand MAUPRONT assure la présidence, Sandrine LEPRE secrétaire de séance et Michel NADIN donnera lecture des comptes. Présentation du bureau et des membres du conseil d'administration. (2 Membres absents et excusés)

1) Rapport moral 2022

- **Feu de Saint Jean : 03 juillet**

La pluie nous a accompagnée toute la soirée, heureusement une éclaircie est venue vers les 20 heures, l'association des jeunes de Diges AJD nous a accompagné dans l'organisation de cette manifestation. Comme à l'accoutumé, de nombreux stands et une structure gonflable ont fait le bonheur de tous les enfants.

Le stand restauration, le stand de crêpes ainsi que, la buvette ont bien vendu, Les jeux animés par l'AJD ont également eu une bonne fréquentation.

Un concours de tir à la carabine a fait la joie des petits et des grands.

A partir de 19h30, FIDELE ANIMATION a dû s'adapter aux conditions météorologiques, et le public également.

Bien sûr à la nuit tombée, le feu de la Saint Jean attirera tous les regards, en prémices au feu d'artifice offert par la municipalité.

Grand merci à l'ensemble des bénévoles présents malgré les conditions.

Cette Saint Jean ne restera pas dans la mémoire.

- **Section Loisirs du Comité des Fêtes :**

Les cours ont eu lieu de septembre à juin avec une année 2022 donnant des signes de reprise suite aux événements liés au covid.

Zumba : Animation adaptée à la période et orientée vers le physique, merci à Guillaume pour ta disponibilité et créativité. 13 inscrites avec une fréquentation de 7 à 8 adhérentes à chaque cours.

Country Line Dance : Cours de danse riche de chorégraphies et de plaisir grâce à Nadine toujours disponible et infatigable. 3 nouvelles adhérentes avec un groupe d'anciennes très dynamiques.

- **Foire aux châtaignes : 15 octobre**

La 41ème fête de la châtaigne de Diges, elle aussi accompagnée par la pluie, qui grâce à sa notoriété, son rayonnement bien au-delà du canton et bien sur la présence des gens, nous a permis de faire un résultat inespéré.

Comme à l'accoutumée, des produits du terroir dans les stands tenus par les bénévoles du Comité des fêtes, châtaignes, boudin, jus de pommes, cidre, vinaigre, vin de noix, produits dérivés de la châtaigne et bien sûr crêpes, restauration et buvette.

L'animation de notre fête :

- Expositions : avicoles, motos anciennes, engins agricoles et voitures anciennes.
- Groupes musicaux avec Elan Brass Band, Canyon, les Improbables, et les associations de la commune de Diges.
- Artistes peintres et sculpteurs sur pierre, avec démonstrations réalisées sur le parvis de l'église, des œuvres uniques, ont donné vie à notre église et mairie du village, le vernissage a eu lieu le vendredi précédent la fête de la châtaigne réunissant plus de soixante personnes.

Cette journée s'est déroulée grâce à l'ensemble des bénévoles, de Diges et des communes environnantes (Pourrain, Chevannes, Toucy, Parly, Moulins sur Ouanne, Ouanne, Fontaines, Lalande, Lindry, Egleny) qui ont donné sans compter, merci à toutes et à tous.

- **Repas des bénévoles : 18 novembre**

Nous étions nombreux, pour apprécier le repas préparé avec professionnalisme, une salle décorée avec délicatesse également. L'ensemble des gens présents ont bien profité de la qualité du repas, de la musique, dans une bonne ambiance.

Remerciements

- A tous les bénévoles qui ont participé à la préparation, décoration et à l'organisation de ces manifestations, sans ménager leurs efforts qui furent nombreux. Ceux qui ont aidé à l'entretien et transformation des matériels, à l'évolution de nos installations électriques, à la mise en place des dispositifs de sécurité...
- A Gilles Laburthe pour son aide précieuse dans la réalisation des outils de communication et des photos reportages des manifestations
- Aux associations de DIGES, PARLY, OUANNE, POURRAIN, pour le prêt de leurs matériels, aux propriétaires des champs, terrains et cours prêtés pour les parkings et expositions.
- Aux employés municipaux pour leur aide et initiative pour préparer ces festivités.
- A la municipalité pour le superbe feu d'artifice de la Saint JEAN.
- Aux membres du conseil et du bureau pour leur dévouement et à leur conjoint pour leur patience.
- A Monsieur le Maire pour la confiance qu'il nous témoigne et la mise à disposition des biens, services et personnels de la mairie.

Merci à tous pour la bonne entente et le travail en commun.

2) Rapport financier 2022

Présentation en séance par le trésorier.

RESULTATS 2022		
	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
<u>Manifestations</u>		
Saint Jean	4 964.00	5 098.00
Fête de la châtaigne	24 429.97	30 650.16
Reventes		525.00
Repas bénévoles	974.75	
<u>Frais généraux</u>		
Administratif	23.89	
Réunions	24.00	
Assurance	359.44	
Adhésions		125.10
Dons internes		
Dons externes		150.00
Résultat Brut d'exploitation 2022		5 772.41 €
Investissements	4 225.77	
Intérêts livret association		638,62
Variation de stock		825
Dons externes	5200	

Dons 2022 :

Caisse des écoles	2 500 euros	AJD	600 euros
VTT	1 500 euros	FC Diges Pourrain	600 euros

Investissements 2022 :

Deux vitrines boissons 1 725 euros
Câbles et coffret prises 1 004.77 euros
Petite friteuse 200 euros
Bâches pour barnum 1 296 euros

Les rapports « moral et financier » sont approuvés à l'unanimité.

3) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les membres sortants sont DURAND Guillaume et MAUPRONT Bertrand, rééligibles pour un mandat de trois ans.

Trois membres souhaitent sortir du Conseil d'Administration : BLANCHO Nathalie, ACOULON Daniel et DE BIE Thomas.

DURAND Guillaume, MAUPRONT Bertrand sont réélus dans leur mandat.

Candidatures proposées : BRETAGNE Jean-Luc, Frédéric ROUSSEL et Sylvie CHARMEROY. Ils sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie particulièrement Nathalie et Daniel pour leur dévouement depuis de nombreuses années au sein du Comité des Fêtes et comptent sur eux pour poursuivre leur aventure de bénévoles.

4) Festivités 2023 :

Feu de la Saint Jean : Samedi 24 juin 2023, au stade

Fête de la Châtaigne : Samedi 21 octobre 2023

Bilan de la foire et Repas des bénévoles : Vendredi 17 novembre 2023 à 19h00, salle Marie Noël.

La parole est donnée à Monsieur le Maire :

La municipalité est très heureuse d'avoir un comité des Fêtes aussi dynamique qui perdure depuis de nombreuses années. Au niveau financier, les comptes sont bien gérés. L'entente avec les autres associations, l'école et la municipalité est importante et le Comité des Fêtes y contribue. Félicitations à toutes et tous.

La séance est levée à 20h45.

FC DIGES-POURRAIN



Après une longue trêve hivernale rythmée par les entraînements que le club a pu maintenir malgré une météo parfois maussade, la compétition a repris ses droits pour toutes les catégories le Samedi 25 et Dimanche 26 Février 2023.

Les catégories U7 et U9 continuent leurs plateaux contre des équipes de la Puisaye. Les U11 jouent sur un secteur un peu plus large avec l'Auxerrois et l'Aillantais et ils obtiennent de bons résultats.

Les U13 – U15 – U18 (*en entente avec le club de Toucy*) jouent sur tout le département. Pour les connaisseurs, les U13 et U18 jouent en Départementale 2 ; les U15 jouent en Départementale 1 et sont pour l'instant 2^{ème} de leur championnat.

A noter que les U13 sont en quart de finale du challenge Decathlon qui se déroule à la mi-temps des matchs de l'A.J. Auxerre sur la pelouse de l'Abbé Deschamps. Il s'agit d'une épreuve de shoot-out (*tirs au but*) contre une équipe adverse.

Concernant les travaux d'agrandissement du stade, le permis de construire a été déposé au mois de Décembre 2022. Le club attend la suite, les travaux sont espérés au 2^{ème} semestre 2023. Ainsi, les familles pourront enfin avoir un espace fermé pour être à l'abri de la pluie et du vent et elles auront vue sur les 2 terrains grâce à 2 grandes fenêtres.

Cette année, plus que d'habitude, le terrain du stade est envahi par les taupes. Le club a fait appel à une société extérieure pour éradiquer ces taupinières qui nuisent au bon déroulement des matchs et entraînements.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Nicolas PIERRON au 06.88.09.75.20.





CLAP DE FIN SUR LA SAISON DE CYCLO CROSS, RETOUR DES COMPETITIONS VTT et ROUTE !

Après quelques mois de cyclo-cross extrêmement dense où de nombreux coureurs Digeois se sont illustrés au niveau départemental, nos 3 coureurs qualifiés pour le championnat national Ufolep ont fait le déplacement à Casteljaloux dans le Lot-et-Garonne pour la récompense de toute une saison, en compagnie d'une délégation icaunaise bien représentée. Sous les couleurs du maillot de l'Yonne, Isabelle, frigorifiée, termine à une honorable 11ème place en 30/39ans. Florian, pris de crampes dans le dernier



tour, devra se contenter cette année d'une 41ème place. Quant à Matéo, en 11/12 ans, qui attendait cet événement avec beaucoup d'impatience pour sa première année dans cette catégorie, il s'adjuge une très belle médaille d'argent, à seulement 6 secondes du titre ! Tout le club et nos partenaires s'associent pour féliciter nos 3 représentants et tout particulièrement notre vice-champion de France de cyclocross 🏆 ! Place aux compétitions route et VTT qui débutent dans l'Yonne dès le dimanche 12 mars avec toujours de très belles perspectives pour nos coureurs « orange et noir ».

UN PARTENARIAT SCOLAIRE AVEC LE COLLEGE DE PUISAYE : LA SECTION SPORTIVE « ENT'RAID NATURE »

C'est désormais officiel. Le Club VTT CYCLO DIGES PUISAYE s'est engagé en tant que partenaire d'une nouvelle section sportive qui ouvrira ses portes à la rentrée 2023 au collège de Puisaye, site de Saint Sauveur : la section Ent'RAID Nature ! Cette section aura pour objectif principal d'enseigner le « vivre ensemble » sur une planète à sauvegarder, au travers de diverses activités RAID multisports nature (Laser Run, Course d'orientation, Kayak...) avec comme « fil rouge » la pratique quotidienne et sportive du vélo. Elle s'adressera à 21 élèves de la 5ème à la 3ème qui auront validé les tests de sélection et bénéficieront de 3 heures d'enseignement sportif « nature » en plus par semaine dans leur emploi du temps.





Tennis Club de Diges

Les adhérents ainsi que les personnes intéressées par le tennis sont invités à **l'assemblée générale du club le vendredi 31 mars à 18h30 à la salle de la mairie.**

L'ordre du jour sera le suivant : présentation des comptes, bilan d'activité, montant des cotisations, les projets pour cette saison, l'entretien du terrain.

Le bureau proposera :

- De renouveler les mêmes montants de cotisation que l'an passé :

Adulte	: 10 €
Pass-famille et invités	: 10 €
Jeune de moins de 18 ans et étudiant	: gratuit

Pour les nouveaux adhérents, caution pour le cadenas et la clé du court : 8 €

-D'organiser cet été un stage de tennis d'une semaine pour les jeunes au prix de 5 €.

Nous discuterons d'autres projets à l'étude actuellement.

La serrure du court sera changée le dimanche 7 mai.

Le dimanche 7 mai, une permanence au terrain de 11 h à 12 h vous permettra d'adhérer ou de renouveler votre adhésion, de recevoir la nouvelle clé contre la restitution de l'ancienne.

En dehors de cette permanence, adressez-vous auprès de :

Jocelyne Bourgeois	06 60 78 25 35
Yves Le boulbin	06 77 95 70 58
Aimée Delille	03 86 41 12 43



DICTONS DU MOIS D'AVRIL

« Avril a trente jours et s'il pleuvait trente-un, ce serait grand bien pour chacun. »
(dicton météorologique de 1816)

« Il n'est si gentil mois d'avril qui n'ait son chapeau de grésil. »
(dicton de la Mayenne 1965).

LES ANIMAUX AU JARDIN

En avril le hérisson se réveille ; les bons gestes pour l'accueillir dans son jardin :

Les bonnes pratiques au jardin :

- Une gamelle d'eau peu profonde est toujours la bienvenue surtout en période estivale.
- Ne jamais donner de pain et/ou de lait à un hérisson ! Bien qu'apprécié cela lui provoque des diarrhées mortelles.
- Construire un gîte pour hérisson : Le hérisson n'est pas très exigeant. Une caisse retournée recouverte de feuilles avec une entrée suffit à l'accueillir.
- Vous pouvez lui fournir un gîte plus élaboré comme un tas de bois spécialement aménagé ou un gîte spécialement conçu pour lui.

Il sera installé dans un endroit tranquille, à l'abri des vents dominants, de l'ensoleillement direct et de la pluie (sous une haie, contre un mur), l'entrée orientée au sud-est si possible. Ne mettez rien à l'intérieur du gîte. Laissez-le apporter lui-même les matériaux pour la construction de son nid.



Gâteau au chocolat « croustillant »

Ingrédients pour 6 personnes

Le fond "pailleté feuilletine"

-  100 g de crêpe dentelle ou feuilletine
-  60 g de chocolat au lait
-  60 g de chocolat blanc

Pour la mousse

-  300 g de chocolat noir
-  60 cl de crème liquide très froide

Pour la décoration

-  Cigarette russe

Préparation : **30min**

Cuisson : **10min**

Attente : **4h**

Préparation du fond croustillant

Faire fondre le chocolat blanc et le chocolat au lait au bain-marie ou au micro-ondes.
Pendant ce temps, déposer sur le plan de travail un cercle d'environ 20 cm sur une feuille de papier sulfurisé.

Emietter grossièrement les crêpes dentelles dans le chocolat fondu.

Répartir la préparation dans le cercle sur 1 cm d'épaisseur de façon uniforme.

Mettre au froid jusqu'à ce que le chocolat soit pris pour obtenir un fond croustillant.

Préparation de la mousse au chocolat

Verser la crème fraîche liquide entière bien froide dans un saladier.

A l'aide d'un fouet électrique, la fouetter doucement jusqu'à obtenir une crème fouettée pas trop ferme. En garder de côté pour la finition du gâteau.

Faire fondre le chocolat au bain-marie et laisser tiédir.

Verser le chocolat dans la crème fouettée et mélanger.

Répartir la crème fouettée au chocolat sur le fond préalablement préparé.

Bien lisser à hauteur du cercle en ne laissant pas de trou en bordure.

Repos et finitions

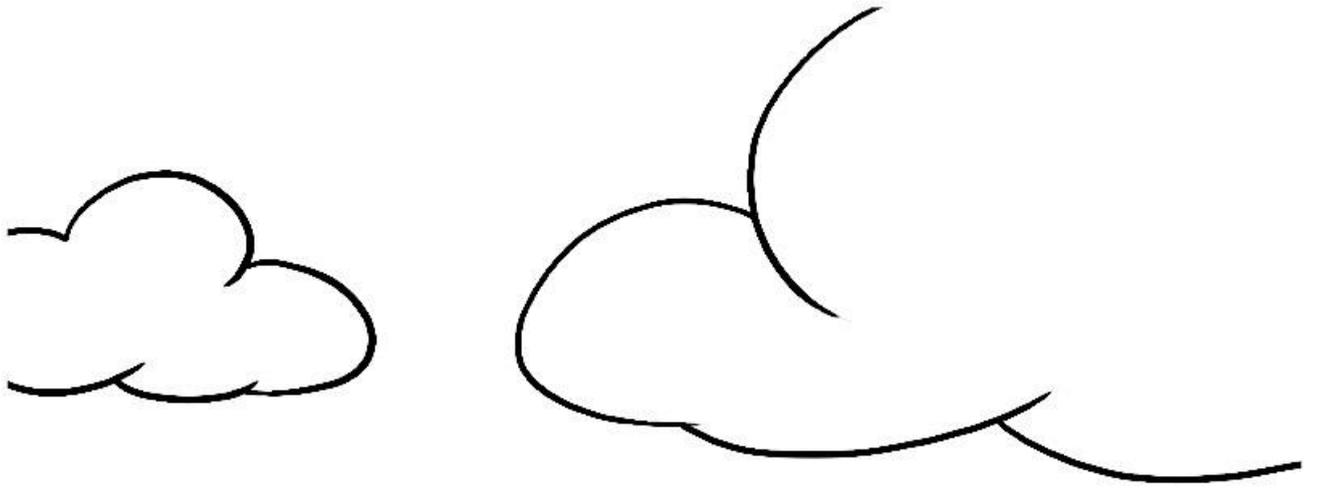
Placer le gâteau au moins 3 heures au frigo ou 1 heure au congélateur pour qu'il prenne.

Sortir le gâteau du réfrigérateur et tartiner le tour avec le reste de mousse.

Coller des cigarettes russes sur le pourtour, par-dessus la mousse.

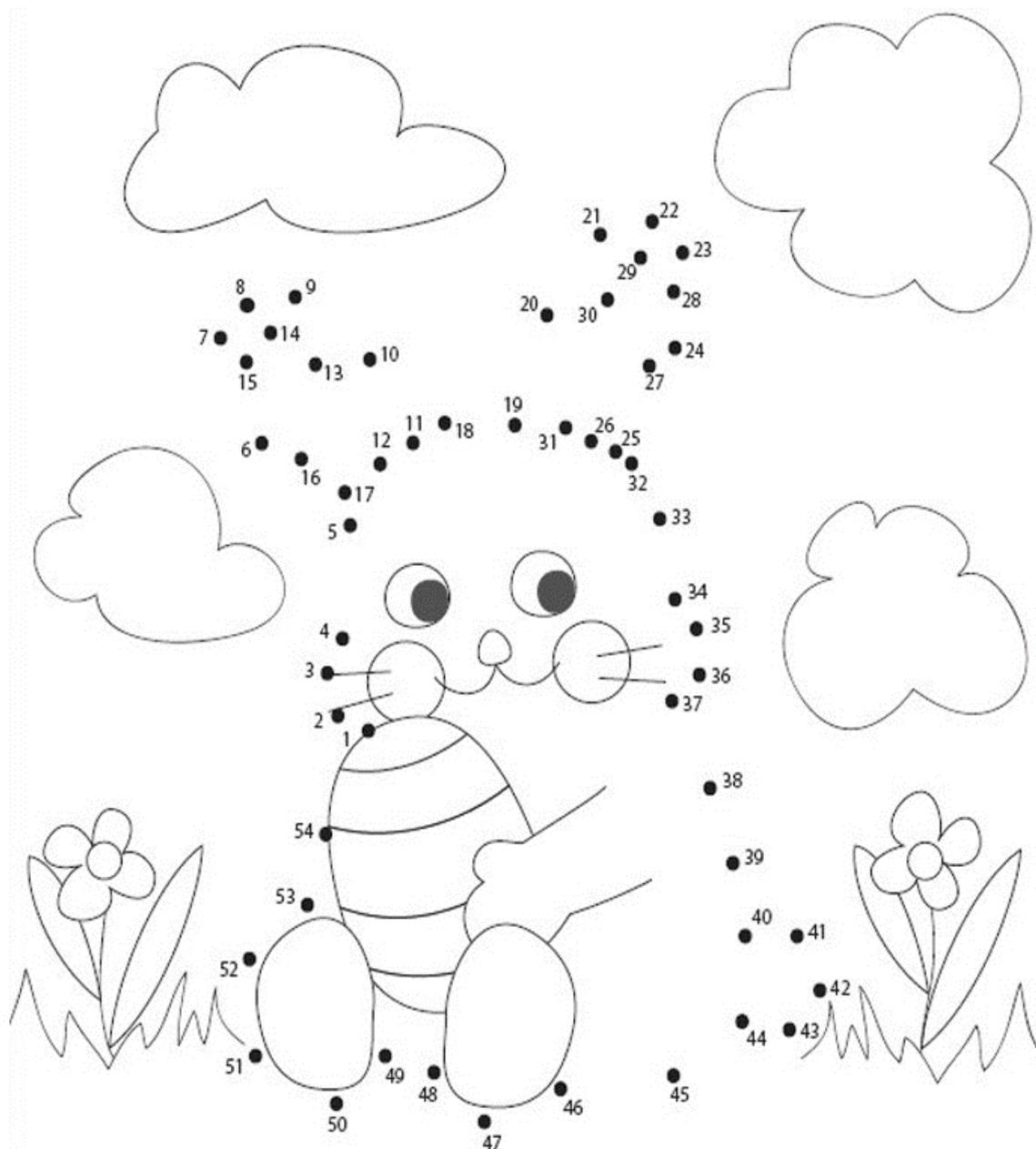
Décorer avec des œufs en chocolat ou en sucre.

Servir de suite.



Petit jeu de Pâques : relie les points

Relier les points de 1 à 54 pour découvrir à qui appartient cet oeuf de Pâques. Ensuite on peut aussi colorier le dessin si on le souhaite !





Samеди 22 avril

L'AJD organise sa première

soirée ADOS



AU PROGRAMME :

2 sessions de lasergame

1 repas au Burger King

Depart : 17h Retour : vers 22h

Place de Diges

Participation :
5€



MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com

N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
89560
Ouanne

Wilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

Couverture - Zinguerie
Démoussage

Denis CARRE

55 rue des Sources Montchenot

89240 DIGES

Tel : 03.86.41.14.89

RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES

Tél/Fax : 03 86 41 28 28

Siret 448 887 190 000 16

DÉPÔT - VENTE DES TRÉSORS

Av. du Général de Gaulle - 89130 Toucy

06.27.69.46.35

depotauxtresors@orange.fr

N° Siret: 492 457 692

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | Morainvillerichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions

2 rue des cormiers 89240 DIGES
06 15 03 57 76

COURTILLAT ERIC

4 hameau Arqueneuf
89240
Diges

Travaux publics et particuliers
Terrassement
Assainissement
Goudronnage



Tel : 03 86 41 00 75
portable : 06 62 35 00 75
courtillat.e@live.fr

LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage
LE PETIT TRAVAUX
DE BRICOLAGE

services à
la personne

50%
de réduction
d'impôts 1

SIRET 792.543.662

Tel: 06. 40 92 69 76

ludoservices89240@gmail.com

89240 POURRAIN

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
Enduit, Carrelage, Faïence
Couverture, Zinguerie
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89
sarl.abp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr



AMBULANCE - VSL - TAXI

S^T CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560 COURSON-LES-CARRIÈRES TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne

TOURNIER JEAN-PAUL
PEINTURE- PAPIERS PEINT



15, CHEMIN DES DEUX Puits
VOLVENT - 89240 DIGES
TEL : 03.86.41.17.35
06.13.22.72.75

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE

